



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le CINQ SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, LUBIAS, MIRGAINE, LUTELLIER, LEPETIT, NOTREAMI, DELAUD, CHAUVEAU, LEROYER, JEUSSET, FROGER, TREBOUET, PAQUIER, TURBAN, QUILLÉVERE, LASSAY, CORNU, RYCHLICKI, BESSEAU, LEDUC

ABSENTS EXCUSÉS : Mme COLLET (pouvoir à M. LEDUC), Mme DESNOT (pouvoir à Mme RYCHLICKI), M. GUERCHET (pouvoir à Mme MORGANT), M. ROUANET (pouvoir à Mme MIRGAINE)

ABSENTE : Mme FILLATREAU

SECRÉTAIRE : Mme TREBOUET.

I - DÉCISION MODIFICATIVE (DETR)

Une prévision de 110 000 € avait été inscrite en recette d'investissement au titre de la DETR pour les travaux d'extension du restaurant scolaire. Le montant de la subvention sera en définitive de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante consistant à augmenter le montant de l'emprunt prévisionnel pour tenir compte de cette recette inférieure à la prévision :

- | | |
|------------------------------|------------|
| - R 251-0308-1341 « DETR » : | - 10 000 € |
| - R 01-1641 « Emprunts » : | + 10 000 € |

II - DÉCISION MODIFICATIVE (OPÉRATIONS GYMNASSE ET HOTEL DE VILLE)

Afin de permettre le remplacement de cercles de panneaux de basket et l'acquisition d'un siège et d'une armoire ignifugée suite aux travaux de la mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative suivante :

- | | |
|--|-----------|
| - D-01-020 « Dépenses imprévues » : | - 1 000 € |
| - D-411-0203-2188 « Autres immobilisations corporelles (gymnase) » : | + 500 € |
| - D-020-0213-2184 « Mobilier » : | + 500 € |

III - CRÉATION OU CHANGEMENT DE NOMS DE VOIES DU FAIT DE L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

L'arrivée de la fibre nécessite pour Parigné L'Évêque, comme pour toutes les communes concernées, que soit prise une délibération fixant une adresse conforme aux exigences du Service National d'Adresse (SNA) de la Poste, pour les locaux qui en sont dépourvus ou qui en ont une non conforme.

Sans cet adressage rectifié, les habitants concernés ne pourraient pas demander un raccordement à la fibre.

Un travail a été réalisé avec Axione, chargé par Sarthe Numérique de la construction du réseau, afin de recenser toutes ces adresses. En conséquence, le Conseil Municipal est invité à prendre le projet de délibération ci-joint.

Pour ce qui concerne la seule numérotation au sein d'une voie, le même travail a été fait mais il se traduit par la prise d'un arrêté du maire et non d'une délibération du Conseil Municipal.

Il semblerait que tous les secteurs ne soient pas recensés.

Les nouveaux numéros seront distribués par la commune.

Madame RYCHLICKI ne comprend pas que la Communauté de Communes ait pris en charge l'élagage initial le long des voiries.

Madame le Maire : Sarthe Numérique avait besoin d'un déploiement rapide, d'où cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de délibération.

IV - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATIONS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance de la synthèse des rapports annuels des services d'eau et d'assainissement établis par le délégataire qui n'appellent pas de commentaires. Les rapports complets sont consultables en mairie.

V - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'EAU DU JALAIS

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du service d'eau du Jalais qui n'appelle pas de commentaires.

VI - FIXATION D'UN TARIF PLANCHER POUR LA VENTE D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération fixant le prix plancher pour la vente sur Webenchères du tracteur et de l'épareuse remis par la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau.

Il est décidé un prix de départ de 5 000 € pour le tracteur et de 7 500 € pour l'épareuse.

VII - AUGMENTATION DE LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique, prend à l'unanimité, une délibération portant de 22 h 45 à 31 h 50 la durée de travail hebdomadaire d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1er octobre 2019, afin de permettre le nettoyage des nouvelles surfaces de l'école maternelle.

VIII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de permettre de procéder au recrutement sur plusieurs cadres d'emplois et grades, du futur Directeur Général des Services de la Commune et de permettre, dans la mesure du possible une période de fonctionnement en binôme, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération dans les termes suivants :

Vu la loi n° 84-53 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les fonctions de Directeur Général des Services.

Madame le Maire propose au Conseil :

La création d'un emploi de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020, afin d'assurer un fonctionnement en binôme dans l'attente du départ effectif de l'actuel Directeur Général des Services.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires titulaires d'un des grades suivants :

- Attaché
- Attaché principal
- Ingénieur.

Pour information du Conseil Municipal : L'emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourrait être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la commune.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Madame BESSEAU demande à ce que soit donné le coût du doublon.

IX - PROLONGATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR BESOINS SAISONNIERS POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération renouvelant pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, le poste d'agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article 3-2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984.

Le service espaces verts doit faire face à une surcharge de travail du fait du départ des deux apprentis et d'un congé maladie.

X - DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

27/06 : Conclusion d'un bail de location logement 3 impasse de Virrefollet au 01 août 2019

02/07 : Prise en charge des frais d'actes des baux professionnel du cabinet médical Place des Trois Puits

26/07 : Travaux d'adduction d'eau - prolongation du délai maîtrise d'œuvre : IRPL 3 060 € HT

26/07 : Contrat d'acquisition de logiciels professionnels pour 3 ans : SEGILOG 25 140 € HT

02/08 : Travaux de restauration du Plan d'eau :

- Lot n° 1 travaux sur prise d'eau : GT Cana 27 420 € HT
- Lot n° 2 digue, cheminement et ponton : TP du Loir 35 152 € HT
- Lot n° 3 ouvrage de vidange, pêcherie et intervention sur sédiments : TP du Loir 28 234 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Madame TURBAN s'inquiète du fait que des locaux commerciaux restent vides dans la zone d'activités.
- Madame le Maire donne les dates des prochaines séances du Conseil Municipal : 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre (DOB).
- Monsieur LEDUC demande qui assurera l'entretien des espaces verts des logements voisins de la Maison de Retraite.

Madame le Maire : une entreprise fera l'entretien initial, puis il y aura rétrocession à la commune.

- Madame PAQUIER mentionne la sortie du chemin qui aboutit aux Guettes.
La question n'est pas réglée et reste en attente de la signature d'un acte.
- Madame MIRGAINE présente les animations du mois de septembre.

Séance levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Nathalie MORGANT.

